

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LOUIS
SEANCE DU 04 MARS 2024**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du lundi 04 mars 2024**

Délibération n°024_240304

Annule et remplace la délibération n°69 du 15 septembre 2020 - Désignation des représentants de la commune de Saint-Louis au sein de la commission ad hoc en charge de l'attribution des lots de la zone d'activité économique (ZAE) de la Rivière

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre mars à dix-sept heures trente, sur convocation individuelle en date du 27 février 2024, dématérialisée et affranchie le 27 février 2024, les membres du Conseil municipal de la Commune de Saint-Louis se sont réunis à la salle d'honneur Simone Veil à Saint-Louis sous la présidence de Madame M'DOIHOMA Juliana, Maire.

Conseillers			
Présents	Absents représentés		Absents
	Absents	Procuration donnée à	
Mme Juliana M'DOIHOMA M. Thibaud CHANE WOON MING Mme Claudie TECHER M. Eric FONTAINE ⁴ Mme Yannicke SEVERIN ³ Mme Gaëlle MOUNIAMA COUPAN M. Sylvain ARTHEMISE Mme Dominique Manuela AMAZINGOI-RIVIERE M. René Claude MARIMOUTOU M. Jean Michel FLORENCY M. Jérémy TURPIN Mme Marie Julie DIJOUX ¹ M. Romain GIGANT Mme Marie Corinne ROCHEFEUILLE ² M. Jean Hugues GERARD Mme Marie Joëlle JOVET Mme Marie Françoise GASTRIN Mme Flora AUGUSTINE-ETCHEVERRY Mme Camille CLAIN M. Hanif RIAZE Mme Linda MANENT Mme Stéphanie JONAS-SOORIAH M. Georges Marie NAZE M. Brice GOKALSING-POUPIA Mme Agnès DORESSAMY TAYLLAMIN Mme Eliana Marie Eloise NARCISSE M. Mickaël Gérard CHAMAND	M. Imran HATTEEA Mme Marie Ludivine IMACHE M. Jean François PAYET ⁵ M. Bernard MARIMOUTOU M. Bruno BEAUVAL	M. Hanif RIAZE Mme Dominique Manuela AMAZINGOI-RIVIERE M. Eric FONTAINE Mme Gaëlle MOUNIAMA COUPAN Mme Linda MANENT	M. Jean Pascal MANGUE M. Claude Henri HOARAU Mme Marie Ida HAMOT-RICHAUVET M. Roger Marie Joël ARTHEMISE M. Philippe RANGAMA Mme Sitina Sophie SOUMAÏLA M. Olivier LAMBERT Mme Florence HOARAU-ROUGEMONT M. Alix GALBOIS Mme Brigitte PAYET M. Louis Bertrand GRONDIN M. Cyrille HAMILCARO Mme Raïssa MAILLOT

¹ Ne prend pas part au débat de la délibération n°10 et ne prend pas acte

² N'a pas pris part au débat et au vote de la délibération n°16 et se retire de la salle des délibérations au moment du vote

³ A quitté momentanément la salle des délibérations lors de la délibération n° 17

⁴ A quitté la salle des délibérations lors du débat de la délibération n°33

⁵ N'a pas pris part au vote de la délibération n°33 vu la procuration donnée à M. Eric FONTAINE

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LOUIS
SEANCE DU 04 MARS 2024**

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Romain GIGANT a été désigné pour remplir la fonction de secrétaire.


	Conseillers présents	Conseillers absents et représentés	Conseillers absents de la salle lors du vote	Conseillers n'ayant pas pris part au vote	Nombre de votants		
					Pour	Contre	Abst
Pour la délibération n°1	27	5	13	0	32	0	0
Pour la délibération n°2	27	5	13	0	Prend acte		
Pour les délibérations n°3 au 9	27	5	13	0	32	0	0
Pour la délibération n°10	27	5	13	1	Prend acte		
Pour les délibérations n°11 à 15	27	5	13	0	32	0	0
Pour la délibération n°16	26	5	14	1	31	0	0
Pour la délibération n°17	26	5	14	0	31	0	0
Pour les délibérations n°18 à 32	27	5	13	0	32	0	0
Pour la délibération n°33	26	4	15	0	30	0	0
Pour la délibération n°34	26	4	15	0	Prend acte		

Madame le Maire certifie qu'un extrait de délibération ci-contre a été affiché en Mairie de Saint-Louis et publié sur le site de la mairie.

La Maire,




Juliana M'DOIHOMA

	Conseil municipal - Séance du 4 mars 2024 Délibération n°024_240304	Pôle Développement Territorial Durable
	ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°69 DU 15 SEPTEMBRE 2020 DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE DE SAINT-LOUIS AU SEIN DE LA COMMISSION AD HOC EN CHARGE DE L'ATTRIBUTION DES LOTS DE LA ZONE D'ACTIVITE ECONOMIQUE (ZAE) DE LA RIVIERE	Direction du Développement Economie, de la Ruralité et de l'Insertion

I – RAPPORT DE PRESENTATION

La Maire rappelle à l'Assemblée que la Zone d'Activité Economique (ZAE) de La Rivière est un lotissement à vocation artisanale de 11 parcelles qui s'étendent sur une superficie cessible de 11 340 m².

Par délibération n° 181219_13 du Conseil Communautaire réuni en séance du 19 décembre 2018, la CIVIS a créé une commission ad hoc chargée de proposer le choix des attributaires des parcelles de la ZAE de La Rivière.

Aussi, par délibération en date du 27 août 2020 (n°200827_9), la CIVIS a désigné les membres de la commission ad hoc en charge de l'attribution des lots de la Zone d'Activités Economiques (ZAE) de La Rivière, composée comme suit :

- Le 1er magistrat de la Commune de Saint-Louis, en qualité de présidente de la commission,
- trois élus représentant la CIVIS : M Ludovic MALET, Mme Linda MANENT, M Jean Eric FONTAINE,
- deux élus représentant la Commune de Saint-Louis désignés par le Conseil municipal : M Hanif RIAZE, Mme Kelly BELLO

Compte-tenu de la démission de Mme Kelly BELLO en date du 25 janvier 2023, il y a lieu de désigner un autre représentant élu pour siéger au sein de cette commission.

La présente délibération a pour objet de modifier la délibération n°69 du Conseil municipal du 15 septembre 2020 portant sur la désignation des représentants de la commune de Saint-Louis au sein de la commission ad hoc en charge de l'attribution des lots de la Zone d'Activité Economique (ZAE) de La Rivière.

Il est proposé de désigner un nouvel élu :

- Madame Julie **DIJOUX**

II – DELIBERATION

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 Août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite « Loi NOTRe », attribuant de nouvelles compétences obligatoires à la Communauté d'agglomération à partir du 1er janvier 2017 ;

Considérant la délibération n° 181219_13 du Conseil Communautaire du 19 décembre 2018, créant une commission ad hoc chargée de proposer au Président le choix des attributaires des parcelles de la ZAE de la Rivière ;

Considérant la délibération n° 200827_09 du Conseil Communautaire du 27 août 2020, désignant les représentants de la CIVIS au sein de la commission ad hoc en charge de l'attribution des lots de la Zone d'Activité Economique (ZAE) de la Rivière.

Considérant la délibération n° 69 du Conseil municipal du 15 septembre 2020 relative à la désignation des représentants de la commune de Saint-Louis au sein de la commission ad hoc en charge de l'attribution des lots de la Zone d'Activité Economique (ZAE) de la Rivière.

Sur proposition de la Maire, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

ARTICLE 1 : de désigner Madame Julie **DIJOUX** pour représenter la commune de Saint-Louis au sein de la commission ad hoc, aux côtés de M Hanif **RIAZE** désigné dans la délibération n°69 du Conseil municipal du 15 septembre 2020.

ARTICLE 2 : d'autoriser Madame la Maire ou son élu.e délégué.e à signer tous les actes nécessaires relatifs à cette affaire.

Vote : 32 pour

La Maire,



Juliana M'DOIHOMA

**Le présent document est certifié exécutoire
Etant transmis en Sous-Préfecture le
Et publié le**